Facture N° 231448927 du 19/06/2023



VitalAire

VITALAIRE EST 15, rue CAMUS

90000 BELFORT Tél.: 0969 369 008 N° Identifiant: 902600014

Code payeur: 7307000066 /70000854 Code client: 0986750932

MMC PRAECONIS

6 RUE PAUL MOREL

BP 80283

Patient: MARCHAL COLETTE

67 RUE DE BOUHAY D AMONT

70006 VESOUL CEDEX

SERVICE COURRIER LE

0 3 JUIL. 2023

70280 BREUCHOTTE

No S.S.: 2470970561048 22 Date de naissance : 25/09/1947

N° adhérent: 247097056104822

Désignation

Quantité

P.U. H.T. Total H.T.

LPPR TTC Unitaire

T ٧

Prestation

20.00

Commande N° 0006515417 du 23/09/2013 pour MARCHAL COLETTE - 70280 BREUCHOTTE

F09.TL2

PPC, apnée som, télés. (56h-112h), forfait hebdo 9.TL2

Période du 27/02/2023 au 05/03/2023 soit 1 Semaine(s)

3,25 3.25

Matériel repris Code LPPR: 1115455

PPC, apnée sommeil, télésuivi (56h-112h), hebdo 9.TL2 PPC, apnée som, télés. (> 112h), forfait hebdo 9.TL1

9.74 Période du 06/03/2023 au 02/04/2023 soit 4 Semaine(s) Prestation

15.58

Matériel repris

20,78 20.00

PPC, apnée sommeil, télésuivi (+112 h), forfait hebdo 9.TL1

3,25

Code LPPR: 1187880

PPC, apnée som, télés. (56h-112h), forfait hebdo 9.TL2

Période du 03/04/2023 au 30/04/2023 soit 4 Semaine(s) Prestation

Matériel repris

PPC, apnée sommeil, télésuivi (56h-112h), hebdo 9.TL2

20.00

Code LPPR: 1115455 F09.TL1

PPC, apnée som, télés. (> 112h), forfait hebdo 9.TL1

Période du 01/05/2023 au 28/05/2023 soit 4 Semaine(s) Prestation

12,98

5.20 20,78 20.00

9.74

Matériel repris Code LPPR: 1187880

PPC, apnée sommeil, télésuivi (+112 h), forfait hebdo 9.TL1

F09.TL2

PPC, apnée som, télés. (56h-112h), forfait hebdo 9.TL2

Période du 29/05/2023 au 18/06/2023 soit 3 Semaine(s) Prestation

3.25 9.74 20.00

Code LPPR: 1115455

PPC, apnée sommeil, télésuivi (56h-112h), hebdo 9.TL2

9,74

75341 PARIS CEDEX 07. RCS PARIS B 425039773, TVA FR 11425039773 S.A. au capital de 6.821.760 EUR, 6 Rue Cognacq-Jay F09.TL1 F09.TL2 VITALAIRE S.A.,



SERVICE COURP'--

Montant total facturé (RO + RC):

Prise en charge régime obligatoire (RO) :

202,56 121,53

Part complémentaire : (RC

81,03 / Dép **Ventes**

0,00): 81,03

Taux

Prestations

Transports

Frais

TVA

Total T.T.C.

20,00

67,53

13,50

81,03

Total

67,53

13,50

81,03

A découper et joindre à votre règlement

Adresse de règlement:

VitalAire Centre de Gestion

13594 Aix en Provence cedex 3

Net à payer :

MMC PRAECONIS

Numéro:

231448927

Agence:

431

Client:

7307000066

Date:

19/06/2023

Montant (EUR): 81,03

CS 70588

81,03 EUR

Règlement par Virement av bor pour le 16/07/2023

T.V.A. Acquittée sur les débits



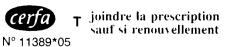
Options de filtre

Ordre de tri: 1-Spéc fac, taux

Payeur		7206000894			CPAM DE HAUTE SAONE		
Numéro facture		231448926			Année facture		2023
Nom	Fac group	Fac/Pt	DtEch	Dev	TTx	Taux change	Montant devises
FACTMVX		190623	160723	EUR	01	1.000000	121.53 D
RNOEMIE		210623	160723	EUR	01 01	1.000000	121.53 D

SERVICE COURP. TOZ3

MODIFIER



feuille de soins pharmacien ou fournisseur

numéro de facture (facultatif)

Art. R. 161-40 et suivants du Code de la sécurité sociale Art. L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre

Duplicata

231448926

Page 1(3)

organisme d'assurance maladie.

date

19062023

		NT les SOINS et ASSURE	
PERSONNE RECEVANT les SOI nom et prénom			par le pharmacien ou le fournisseur)
(nom de famille (de naissance) suivi du nom d	MARCHAL ''usage (facultatif et s'il v a lieu)	COLETTE	
numéro d'immatriculation	2470970561048	_	017010000 code de l'organisme de rattachement
date de naissance 250919	947	-1105	COURRIFICASIDE dispense d'avance des frais de fournisseur)
ASSURE(E) (à remplir si la personne rec nom et prénom (nom de famille (de naissance) suivi du nom d	MARCHAL		le fournisseur)
numéro d'immatriculation	21 1 1		7206000894
ADRESSE de L'ASSURE(E)	· '	Harling of a harlar	0986750932
67 RUE DE BOUHAY D AMONT		70280 BREUCI	
IDENTIFICATION du PHARMAC		<u>ur identifi</u>	CATION de la STRUCTURE
VITALAIRE EST	431		
15, rue CAMUS 90000 BELFORT			
PHARMACIEN REMPLACANT nom et prénom			
identifiant 902	2600014	dispositif de coordination de soins - réseau de sant	
		et de la STRUCTURE de	
nom et prénom MIKAIL LUIS		raison sociale	The state of the s
and the second	04844070	n° de la structure	<u> </u>
	01841070 S de PRISE en CHARGE	de la PERSONNE RECE	VANT les SOINS
	2022023	date de l'accord préalable (le c	
X MALADIE (si exonération du tick		•	SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1
			(cf. la notice au verso : § précédé de "*"
acte conforme au protocole ALD	action de prévention	autre ;	et les recommandations importantes)
accident causé par un tiers : non	oui _i	date representations.	~~n
AT/MP nurc	néto	ou ou	date i i i i
tarification détaillée	PRODUITS et PRI	ESTATIONS DELIVRES_	
Commande N° 0006515417 du 23/09/2 Période du 27/02/2023 au 05/03/2023 soi 1 PPC, apnée sommeil, télésuivi (56h Taux de prise en charge : 60.00 %	it 1 Semaine(s) n-112h), hebdo 9.TL2 LPPR unitaire : 9.74	EUR Matériel EUR repris Code LPPR:	1115455
Période du 06/03/2023 au 02/04/2023 soi 1 PPC, apnée sommeil, télésuivi (+11	12 h), forfait hebdo 9.TL1	wike.	
Taux de prise en charge: 60.00 %		EUR ! Matériel EUR repris Code LPPR :	1187880
		- - 	
	1.1 10.1111 111		
	DATE	MENT	
ı	ONTANT TOTAL euros	, I	
l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoir		l'assuré(e) n'a pas payé la par	t complémentaire X
signature du pharmacien		signature de l'assuré(e)	impossibilité de signer



quelques conseils pour remplir votre feuille de soins

Le bon remplissage de votre feuille de soins est la garantie de votre remboursement par l'assurance maladie.

La première information à donner concerne la personne recevant les soins et l'assuré(e) :

Si vous ne payez pas votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci remplira l'ensemble de cette rubrique, sur présentation de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne.

Si vous payez votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci indiquera uniquement vos nom et prénom, dans la zone prévue, selon vos indications ou au vu des informations portées dans votre carte Vitale ou sur l'attestation papier qui l'accompagne.

Les autres zones seront remplies par vous même (le code de l'organisme de rattachement n'est pas à préciser).

- · vous êtes la personne recevant les soins et vous êtes assuré(e) social(e), inscrivez seulement :
 - votre numéro d'immatriculation (en vous aidant de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne).
- vous êtes la personne recevant les soins et vous n'êtes pas assuré(e) social(e), indiquez :
 - votre numéro d'immatriculation,

ou (si celui-ci ne vous a pas été communiqué),

- votre date de naissance.
- le nom et le prénom de l'assuré(e) auquel (à laquelle) vous êtes rattaché(e) et son numéro d'immatriculation,
- · complétez enfin cette rubrique en indiquant l'adresse de l'assuré(e).

Toutes les autres rubriques de la feuille de soins sont à compléter par votre pharmacien ou votre fournisseur, y compris le numéro de facture qui est une zone facultative destinée à son usage.

- * Si vos soins sont dispensés au titre de l'article L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, il doit le préciser dans la case prévue à cet effet.
- Si vos soins sont en rapport avec un accident causé par un tiers, précisez-le lui ainsi que la date de cet accident.
 Ces renseignements doivent obligatoirement figurer sur la feuille de soins car ils permettent à l'assurance maladie de récupérer les frais relatifs à l'accident auprès de l'assureur concerné.
- Si vos soins sont en rapport avec un accident du travail, dont vous avez été victime, ou avec une maladie professionnelle, présentez-lui la feuille d'accident du travail maladie professionnelle qui vous a été remise par votre employeur ou par votre organisme d'assurance maladie.

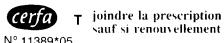
Recommandations importantes:

Le double de votre prescription médicale doit être joint à l'envoi de votre feuille de soins (sauf en cas de renouvellement, ou s'il a été joint à la demande d'accord préalable).

Prévenez votre organisme d'assurance maladie en cas de changement intervenant dans votre situation, par exemple :

- changement de compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne : adressez-lui le relevé d'identité correspondant.
- changement d'organisme d'assurance maladie : prenez contact avec votre nouvel organisme d'assurance maladie pour le transfert de votre dossier afin de ne pas retarder le remboursement de vos soins et prestations, n'oubliez pas également d'indiquer votre nouvelle adresse sur la feuille de soins.
- * Si le pharmacien ou le fournisseur a coché la case "SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1", la feuille de soins doit être adressée à l'organisme gestionnaire mentionné sur votre attestation de pensionné(e).

N'oubliez pas de signer votre feuille de soins.



feuille de soins

Duplicata

numéro de facture (facultatif)

organisme d'assurance maladie.

Art. R. 161-40 et suivants du Code de la sécurité sociale

231448926

19062023

FSPHF 10-2014 S3115h

Art. L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre Page 2(3) PERSONNE RECEVANT les SOINS et ASSURE(E) PERSONNE RECEVANT les SOINS (la ligne "nom et prénom" est obligatoirement remplie par le pharmacien ou le fournisseur) MARCHAL COLETTE (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)) numéro d'immatriculation 2470970561048 017010000 code de l'organisme de rattachement r , 1 ... date de naissance 25091947 en cas de dispense d'avance des frais (à remplir par le pharmacien ou ASSURE(E) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e)) le fournisseur) nom et prénom MARCHAL COLETTE (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)) 7206000894 numéro d'immatriculation SERVICE COURRIER LE 0986750932 ADRESSE de L'ASSURE(E) 67 RUE DE BOUHAY D AMONT 70280 BREUCHOTTE)23 IDENTIFICATION du PHARMACIEN ou du FOURNISSEUR IDEN MFICATION de la STRUCTURE VITALAIRE EST 431 15, rue CAMUS 90000 BELFORT PHARMACIEN REMPLACANT nom et prénom dispositif de coordination 902600014 identifiant de soins - réseau de santé IDENTIFICATION du PRES RIPTEUR et de la STRUCTURE dans laquelle il exerce nom et prénom raison sociale MIKAIL LUIS nº de la structure identifiant 10001841070 (AM. FINESS ou SIRET) CHARGE de la PERSONNE RECEVAN CONDITIONS de PRISE en 22022023 22022023 date de la prescription médicale date de l'accord préalable (le cas échéant) **X** MALADIE (si exonération du ticket modérateur, cochez une case de la ligne suivante) SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1 (cf. la notice au verso : § précédé de "* acte conforme au protocole ALD action de prévention et les recommandations importantes) accident causé par un tiers : non X AT/MP date numéro PRODUITS et PRESTATIONS DELIVRES tarification détaillée Période du 03/04/2023 au 30/04/2023 soit 4 Semaine(s) PPC, apnée sommeil, télésuivi (56h-112h), hebdo 9.TL2 Taux de prise en charge: 60.00 % LPPR unitaire: 9.74 EUR Matériel Total facturé : 23.38 EUR repris Code LPPR: Période du 01/05/2023 au 28/05/2023 soit 4 Semaine(s) PPC, apnée sommeil, télésuivi (+112 h), forfait hebdo 9.TL1 Taux de prise en charge: 60.00 % LPPR unitaire: 15.58 EUR Matériel Total facturé : 37.39 EUR repris Code LPPR: 1187880 PAIEMENT MONTANT TOTAL en euros l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire X l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire impossibilité signature du pharmacien signature de de signer ou du fournisseur l'assuré(e)



quelques conseils pour remplir votre feuille de soins

Le bon remplissage de votre feuille de soins est la garantie de votre remboursement par l'assurance maladie.

La première information à donner concerne la personne recevant les soins et l'assuré(e) :

Si vous ne payez pas votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci remplira l'ensemble de cette rubrique, sur présentation de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne.

Si vous payez votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci indiquera uniquement vos nom et prénom, dans la zone prévue, selon vos indications ou au vu des informations portées dans votre carte Vitale ou sur l'attestation papier qui l'accompagne.

Les autres zones seront remplies par vous même (le code de l'organisme de rattachement n'est pas à préciser).

- vous êtes la personne recevant les soins et vous êtes assuré(e) social(e), inscrivez seulement :
 - votre numéro d'immatriculation (en vous aidant de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne).
- vous êtes la personne recevant les soins et vous n'êtes pas assuré(e) social(e), indiquez :
 - votre numéro d'immatriculation,

ou (si celui-ci ne vous a pas été communiqué),

- votre date de naissance.
- le nom et le prénom de l'assuré(e) auquel (à laquelle) vous êtes rattaché(e) et son numéro d'immatriculation,
- complétez enfin cette rubrique en indiquant l'adresse de l'assuré(e).

Toutes les autres rubriques de la feuille de soins sont à compléter par votre pharmacien ou votre fournisseur, y compris le numéro de facture qui est une zone facultative destinée à son usage.

- * Si vos soins sont dispensés au titre de l'article L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, il doit le préciser dans la case prévue à cet effet.
 - Si vos soins sont en rapport avec un accident causé par un tiers, précisez-le lui ainsi que la date de cet accident.
 Ces renseignements doivent obligatoirement figurer sur la feuille de soins car ils permettent à l'assurance maladie de récupérer les frais relatifs à l'accident auprès de l'assureur concerné.
 - Si vos soins sont en rapport avec un accident du travail, dont vous avez été victime, ou avec une maladie professionnelle, présentez-lui la feuille d'accident du travail maladie professionnelle qui vous a été remise par votre employeur ou par votre organisme d'assurance maladie.

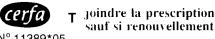
Recommandations importantes:

Le double de votre prescription médicale doit être joint à l'envoi de votre feuille de soins (sauf en cas de renouvellement, ou s'il a été joint à la demande d'accord préalable).

Prévenez votre organisme d'assurance maladie en cas de changement intervenant dans votre situation, par exemple :

- · changement de compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne : adressez-lui le relevé d'identité correspondant.
- changement d'organisme d'assurance maladie : prenez contact avec votre nouvel organisme d'assurance maladie pour le transfert de votre dossier afin de ne pas retarder le remboursement de vos soins et prestations, n'oubliez pas également d'indiquer votre nouvelle adresse sur la feuille de soins.
- * Si le pharmacien ou le fournisseur a coché la case "SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1", la feuille de soins doit être adressée à l'organisme gestionnaire mentionné sur votre attestation de pensionné(e).

N'oubliez pas de signer votre feuille de soins.



feuille de soins pharmacien ou fournisseur

Duplicata

numéro de facture (facultatif)

Page 3(3)

231448926

Art. L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre 19062023 PERSONNE RECEVANT les SOINS et ASSURE(E) PERSONNE RECEVANT les SOINS (la ligne "nom et prénom" est obligatoirement remplie par le pharmacien ou le fournisseur) MARCHAL COLETTE (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)) 22SERVICE COURRIER 10¢7010000 code de l'organisme de rattachement numéro d'immatriculation 2470970561048 ر از ار_{ام}ال 03 IIII. en cas de dispense d'avance des frais con la plir par le pharmacien ou date de naissance 25091947 $\textbf{ASSURE}(\textbf{E}) \ (\grave{\textit{a}} \ \textit{remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e)})$ le fournisseur) nom et prénom MARCHAL COLETTE (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)) 7206000894 numéro d'immatriculation والمراكب والمتاكل وال 0986750932 ADRESSE de L'ASSURE(E) 67 RUE DE BOUHAY D AMONT 70280 BREUCHOTTE IDENTIFICATION du PHARMACIEN ou du FOURNISSEUR IDENTIFICATION de la STRUCTURE VITALAIRE EST 431 15, rue CAMUS 90000 BELFORT PHARMACIEN REMPLACANT nom et prénom dispositif de coordination identifiant 902600014 de soins - réseau de santé IDENTIFICATION du PRESCRIPTEUR et de la STRUCTURE dans laquelle il exerce nom et prénom raison sociale MIKAIL LUIS ъГ n° de la structure identifiant 10001841070 (AM. FINESS ou SIRET) CONDITIONS de PRISE en CHARGE de la PERSONNE RECEVANT date de la prescription médicale 22022023 date de l'accord préalable (le cas échéant) 22022023 X MALADIE (si exonération du ticket modérateur, cochez une case de la ligne suivante) SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1 (cf. la notice au verso : § précédé de "* acte conforme au protocole ALD action de prévention et les recommandations importantes) <u>ը բորադրա (Հրև</u>հետ և accident causé par un tiers : non X AT/MP numéto OH date tarification détaillée Période du 29/05/2023 au 18/06/2023 soit 3 Semaine(s) PPC, apnée sommeil, télésuivi (56h-112h), hebdo 9.TL2 Taux de prise en charge: 60.00 % LPPR unitaire: 9.74 EUR Total facturé : 17.53 FUR Code LPPR: 1115455 Montant total facturé RO: 121,53 EUR

PAIEMENT

MONTANT TOTAL 202,56

l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire

l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire

signature du pharmacien ou du fournisseur

organisme d'assurance maladie.

signature de l'assuré(e)

impossibilité



quelques conseils pour remplir votre feuille de soins

Le bon remplissage de votre feuille de soins est la garantie de votre remboursement par l'assurance maladie.

La première information à donner concerne la personne recevant les soins et l'assuré(e) :

Si vous ne payez pas votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci remplira l'ensemble de cette rubrique, sur présentation de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne.

Si vous payez votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci indiquera uniquement vos nom et prénom, dans la zone prévue, selon vos indications ou au vu des informations portées dans votre carte Vitale ou sur l'attestation papier qui l'accompagne.

Les autres zones seront remplies par vous même (le code de l'organisme de rattachement n'est pas à préciser).

- vous êtes la personne recevant les soins et vous êtes assuré(e) social(e), inscrivez seulement :
 - votre numéro d'immatriculation (en vous aidant de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne).
- vous êtes la personne recevant les soins et vous n'êtes pas assuré(e) social(e), indiquez :
 - votre numéro d'immatriculation,

ou (si celui-ci ne vous a pas été communiqué),

- votre date de naissance.
- le nom et le prénom de l'assuré(e) auquel (à laquelle) vous êtes rattaché(e) et son numéro d'immatriculation,
- · complétez enfin cette rubrique en indiquant l'adresse de l'assuré(e).

Toutes les autres rubriques de la feuille de soins sont à compléter par votre pharmacien ou votre fournisseur, y compris le numéro de facture qui est une zone facultative destinée à son usage.

- * Si vos soins sont dispensés au titre de l'article L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, il doit le préciser dans la case prévue à cet effet.
 - Si vos soins sont en rapport avec un accident causé par un tiers, précisez-le lui ainsi que la date de cet accident.

 Ces renseignements doivent **obligatoirement** figurer sur la feuille de soins car ils permettent à l'assurance maladie de récupérer les frais relatifs à l'accident auprès de l'assureur concerné.
 - Si vos soins sont en rapport avec un accident du travail, dont vous avez été victime, ou avec une maladie professionnelle, présentez-lui la feuille d'accident du travail/maladie professionnelle qui vous a été remise par votre employeur ou par votre organisme d'assurance maladie.

Recommandations importantes:

Le double de votre prescription médicale doit être joint à l'envoi de votre feuille de soins (sauf en cas de renouvellement, ou s'il a été joint à la demande d'accord préalable).

Prévenez votre organisme d'assurance maladic en cas de changement intervenant dans votre situation, par exemple :

- · changement de compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne : adressez-lui le relevé d'identité correspondant.
- changement d'organisme d'assurance maladie : prenez contact avec votre nouvel organisme d'assurance maladie pour le transfert de votre dossier afin de ne pas retarder le remboursement de vos soins et prestations, n'oubliez pas également d'indiquer votre nouvelle adresse sur la feuille de soins.
- * Si le pharmacien ou le fournisseur a coché la case "SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1", la feuille de soins doit être adressée à l'organisme gestionnaire mentionné sur votre attestation de pensionné(e).

N'oubliez pas de signer votre feuille de soins.